



Hermenches, le 09 mars 2020

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 01 / 2020

Crédit d'investissement pour travaux d'entretien à l'appartement du haut de la villa communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La cuisine de la villa communale se trouve dans un état d'usure avancé, malgré les réparations effectuées il y a une quinzaine d'années.

Un immeuble à rendement demande un entretien régulier de ses installations afin de préserver la qualité de vie des locataires.

3. Situation actuelle

Les plans de travail et les placards sont usés, la cuisinière a également fait son temps. Une augmentation des places de rangement ne serait pas un luxe ainsi que la pose d'un lave-vaisselle et d'un plan de cuisson plus moderne ce qui nous permettrait d'avoir une cuisine fonctionnelle, au goût du jour.

4. Détail du projet

Changement de l'agencement complet, changement de la cuisinière, ajout d'un lave-vaisselle et de placards de rangement. Rénovation du carrelage des parois de la cuisine. Des retouches sont à faire dans la salle de bain et dans le corridor, là où les portes palières sont à mettre aux normes de sécurité.

6. Financement

Démontage, évacuation de l'ancien agencement		
Montage du nouvel agencement		
Intégration de l'électroménager	Frs.	15'000.--
Divers électricité, plomberie	Frs.	2'700.--
Carrelage	Frs.	2'200.--
Peintures	Frs.	3'200.--
Portes palières (1 ^{er} et rez de chaussée)	Frs.	2'700.--
Honoraires d'architecte	Frs.	2'500.--
Divers et imprévus	Frs.	2'700.--

Financés par un crédit d'investissement de Frs. 31'000.-- amorti sur 10 ans.

7. Calendrier

Les travaux seront effectués en 2020.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande aux membres du Conseil Général de donner leur accord à cet investissement.

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01 / 2020, du 09 mars 2020, concernant la demande de crédit d'investissement pour les travaux d'entretien à l'appartement du haut de la villa communale ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'investissement de Frs. 31'000.--
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de cette somme
3. d'amortir l'objet sur 10 ans

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetitia Déglon
Secrétaire municipale